

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 21 juillet 2022 accréditant des établissements d'enseignement supérieur en vue de la délivrance de diplômes nationaux de master mis en œuvre à l'Université des sciences et des technologies de Hanoï (Vietnam)**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,  
VU l'arrêté du 30 avril 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements de l'enseignement supérieur agricole  
VU l'avis conforme du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, concernant l'ENGEES Strasbourg,  
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2022-2023, les établissements d'enseignement supérieur :

Aix-Marseille Université	Université Paris Saclay
CY Cergy-Paris Université	Université Paris 12
Université de La Rochelle	Université Paris 13
Université du Littoral	Université de Poitiers
Université Lyon 1	Université de Reims
Université du Mans	Université Sorbonne Université
Université de Montpellier	Université Toulouse 3
Université de Nice	ENGEES Strasbourg
Université de Paris-Cité	INP Toulouse
Université Paris sciences et lettres (PSL)	

sont accrédités en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, les présidents, présidentes, directeurs, directrices des établissements d'enseignement supérieur ci-dessus mentionnés et les recteurs et rectrices des régions académiques concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation  
Pour la ministre et par délégation :  
La cheffe du département  
qualité et reconnaissance des diplômes



Catherine MALINIE

## Annexe de l'arrêté du 21 juillet 2022

Les établissements susvisés sont accrédités à compter de l'année universitaire 2022-2023 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

### Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

#### Master(s)

	<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>Année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>Fin d'accréditation</i>
<b>20161061</b>	Biotechnologie médicale - Biotechnologie végétale - Pharmacologie / Medical biotechnology - Plant biotechnology - Pharmacology	U-Lyon 1, U-Montpellier, U-Nice, Sorbonne-U, CY Cergy Paris U.	2022-2023	6 ans	2027-2028
<b>20161062</b>	Science des matériaux avancés et nanotechnologie / Advanced Materials Science and Nanotechnology	Aix-Marseille-U, U-Le Mans, U-Paris-Cité, U-Paris Saclay, U-La Rochelle, Sorbonne-U, U-Reims, U-Lyon 1	2022-2023	6 ans	2027-2028
<b>20161058</b>	Sciences appliquées à l'environnement / Applied environmental Sciences	U-La Rochelle, U-Littoral, U-Poitiers, U-Reims, U-Toulouse 3, ENGEES Strasbourg, INP Toulouse, Sorbonne-U, U-Paris Saclay	2022-2023	6 ans	2027-2028
<b>20161059</b>	Technologie de l'Information et de la Communication / Information and Communication Technology	U-La Rochelle, U-Paris 13, U-Poitiers, INP Toulouse Sorbonne-U, CY Cergy Paris U.	2022-2023	6 ans	2027-2028
<b>20161060</b>	SPACE (Observation de la Terre - Astrophysique - Ingénierie des satellites) / SPACE (Earth observation - Astrophysics - Satellite technologies)	U-Paris-Cité, U-Paris 12, U-Paris sciences et lettres (PSL)	2022-2023	6 ans	2027-2028